



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du mercredi 17 mai 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

01 JUN 2023

transmis en Sous-Préfecture le

30 MAI 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI,
Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël DOAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 12
avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 23 heures 04.

N° 23-3-6

OBJET

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES

M. SIMONNET rappelle que l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales dispose que le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées
par la Ville ainsi que par les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre
d'une convention avec elle, donne lieu à une délibération du Conseil Municipal. Ce
bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Pour l'année 2022, les cessions suivantes ont été réalisées :

Localisation	Références cadastrales	Date délibération	Cédant	Prix	Objet
1 avenue Charles de Gaulle	AO 128	4 octobre 2017	Monsieur Raynal et Madame Jacquet	657 321,38 €	Acquisition d'une maison individuelle située sur le secteur à projet Cœur de Ville

Cette acquisition réalisée en 2017 a été cédée en 2022 au budget annexe du Cœur de Ville.

Localisation	Références cadastrales	Date délibération	Cessionnaire	Prix	Objet
5 avenue du Pavillon Sully	AO 384 et AO 385	15 novembre 2017	Société HORIZONS	105 000 €	Vente de l'ancienne cuisine centrale

Il a été procédé au retrait de ce bien de l'inventaire de la Ville durant l'exercice 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2241-1,

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines – Administration Générale du 15 mai 2023,

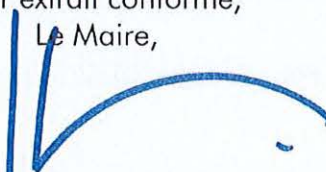
Considérant l'obligation d'annexer au compte administratif de la commune le bilan annuel des acquisitions et cession foncières réalisées par la Ville,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions foncières de la commune pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Laurence BERNARD